



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N° 203

BUREAU FÉDÉRAL PRESENTIEL – 14 octobre 2017

Le Secrétariat Général

Diffusion : Conseil d'administration, Membres d'honneur, Ligues Régionales, Direction Technique Nationale, Personnel Fédéral, Etienne Thobois.

Membres du Bureau Fédéral : David Angelats, , Florent Chayet, Stéphane Corvée, Magali Godin, , Nathalie Huet (visioconférence), Jean-Michel Richard, Bach-Lien Tran.

Assistent : Céline Berton (DA), Pascal Bildstein (DC), Philippe Limouzin (DTN), Alicia Volant (DF).

Excusée : Christian Barthel, Stéphanie Goeneutte,

Informations diverses et décisions

0/ Validation du RDI du BF du 2 septembre 2017

Suite à l'envoi du projet de RDI, quelques remarques ont été émises et les modifications effectuées.

Le bureau fédéral vote, à la majorité, le RDI du BF du 2 septembre 2017.

1/ Communication du président

Le président fait le point sur ses derniers rendez-vous :

- Rencontre avec le conseiller sport du Président de la République, Cyril Mourin : un compte-rendu a été adressé aux membres du bureau.

- Rencontre avec 2 membres du cabinet de Monsieur Castaix, délégué interministériel aux Jeux Olympiques : ils ont montré un intérêt manifeste pour la fédération et le sujet des clubs non affiliés a été évoqué. Il s'avère que la FFBaD est la première fédération à les rencontrer et à aborder ce point.
- Interview avec Jacques Vendroux sur France Bleu.
- COMEBA : Le trésorier général de la FFBaD, Christian Barthel, s'était proposé pour remplacer Richard Remaud à la COMEBA dont l'assemblée générale se tiendra les 28 et 29 octobre. Pour raisons familiales, il ne pourra finalement pas s'y rendre. Le Président va donc envoyer un courrier à John Attard pour s'excuser de ne pouvoir être présent en raison des IFB et postuler comme Trésorier de la COMEBA en lieu et place de Richard Remaud.

2/ Communication du DTN

2.1 La performance

Le DTN informe les membres du bureau que la rédaction des lettres de mission des cadres de la DTN est terminée.

Du point de vue des résultats, la France figure désormais dans les 8 premières nations mondiales chez les jeunes suite à la compétition par équipe.

Il souligne également la victoire de la paire Kersaudy / Maïo sur les têtes de série 1 au Dutch et le début à venir des Championnats du Monde Parabad.

Puis le DTN fait un point sur la progression de la France au niveau mondial.

Le constat est le suivant : stagnation en simple homme, en simple dame et en double hommes. A noter une légère progression en double dames de la paire Palermo / Delrue et une progression régulière en double mixte de la paire Labar / Fontaine.

Le DTN s'interroge sur les performances au sein du projet fédéral dans sa globalité étant donné :

- Le rapport à la réduction d'efficacité,
- 2024 et la pérennité du projet au quotidien,
- La stabilité du projet sportif,

mais aussi étant donné le budget de la fédération. Il en ressort que le rapport d'efficacité est insuffisant au regard de l'investissement financier fédéral de 170 000 €.

Une discussion est engagée avec les Danois, dans un climat serein, qui ont fait part de leur souhait de quitter la France après les Championnats d'Europe 2018.

Les directives techniques nationales ont été rédigées. Elles sont une déclinaison opérationnelle du projet fédéral ; une édition numérique sera mise en ligne sur le site fédéral dans les prochaines semaines.

2.2 Le développement

- Point d'information sur les services civiques : les remboursements aux clubs de l'aide à la formation ont été versés. L'opération, qui est un vrai succès, devra être reconduite l'an prochain, les dossiers devant être déposés en janvier.
- Point sur le suivi social des athlètes : le partenariat entre Fiducial et Delphine Lansac vient d'être de nouveau activé et la FDJ vient d'engager un partenariat avec Lucas Mazur.

- Une formation dédiée aux professeurs d'EPS est organisée avant les IFB en partenariat avec l'UNSS : 30 places disponibles seulement pour plus de 60 demandes.

Enfin, le DTN conclut son intervention sur les 3 interrogations suivantes :

- Partenariats et conventions : quid de la double licence ?
- Orientations financières : quid des Clubs Avenirs ?
- Ressources humaines : qui pour occuper le poste sur les actions sociétales ?

3/ Point d'activité des secteurs

3.1 Point de situation des dossiers du secteur Administratif

- Séminaire des Secrétaires Généraux et Trésoriers Généraux des ligues du 30 septembre et du 1^{er} octobre : ouverture par le président, présentation du fonctionnement fédéral, ateliers spécifiques administratifs et financiers et diverses thématiques relatives aux ressources humaines, à l'actualité sociale, à la dématérialisation des notes de frais ou encore à la saisie par voie électronique. Les représentants des 8 ligues présentes étaient tous unanimes sur la nécessité de ce type de séminaire et sur la qualité des contenus présentés et des échanges.
- Une réunion commune des secteurs Communication et Administratif incorporant l'Informatique s'est tenue le 26 septembre afin d'échanger sur les trois développements à venir : espace licencié, prise de licence en ligne et refonte du site internet. Les travaux se poursuivent sur ces sujets et la prochaine réunion est fixée le 29 novembre prochain.
- Une réunion de la commission règlements aura lieu les 11 et 12 novembre prochain, avec comme ordre du jour, entre autres, les domaines d'intervention et l'organisation de la commission, ainsi que la réorganisation du guide du badminton.
- Les comptes-rendus des conseils d'administration et des bureaux fédéraux depuis le début de l'olympiade sont disponibles sur l'outil d'échange Pydio, le lien d'accès ayant été transmis aux personnes concernées.
- Point d'information sur E-Cotiz : 90 clubs ont un accès mais seulement 66 clubs utilisent ce dispositif sur la saison en cours. Pour rappel, les retours financiers pour la fédération n'interviennent qu'à compter du 400^{ème} club. Une discussion est engagée sur la poursuite du partenariat avec E-Cotiz ou sur la mise en place de Poona Club et des développements et coûts induits. Une proposition sera présentée au bureau fédéral pour un positionnement avant le mois de février.
- Une proposition de modification des statuts sera présentée à l'assemblée générale du mois d'avril afin de passer de 9 à 11 membres au bureau fédéral, permettant ainsi d'élargir l'équipe et d'effectuer une nouvelle répartition des rôles au vu des nombreux dossiers à mener.

3.2 Point de situation des dossiers du secteur Communication / Marketing / Événementiel

- Les IFB 2017 : la recherche de bénévoles est terminée et le plan de communication est finalisé.
La campagne de communication radio débute dès aujourd'hui, le partenariat TV est validé avec France Télévision.
La conférence de presse aura lieu le lundi 23 octobre à 17h à l'hôtel Mercure.
Les chiffres de la billetterie sont excellents, le record devrait être battu cette année.
Un plateau sportif bien garni avec 18 des 20 meilleurs joueurs mondiaux.

40 événements annexes organisés.

Des personnalités à venir : mardi 24, la Ministre des Sports, mercredi 25 le Président du CNOSF, jeudi 26 le Maire Adjoint aux Sports de la Ville de Paris et, sur le week-end, la présence de Poul-Erik Hoyer, Président de la BWF et des représentants de Yonex Monde.

- Un nouveau traiteur a été choisi pour cette édition et la buvette sera internalisée.
- Le dernier numéro de 100% Bad a été validé et sera envoyé dans les prochains jours.
Une opération presse a été organisée au Racing en présence de blogueurs sur le thème de l'Esprit Bad.
- Marketing : Le contrat Yonex pour les prochaines éditions des IFB sera signé pendant les IFB à Coubertin.
Une soirée spéciale partenaires et prospects sera organisée le jeudi 26 octobre au salon VIP de Coubertin.
Le contrat avec la BWF pour les Championnats d'Europe Parabad doit être signé prochainement.
- La stratégie numérique est en cours d'élaboration, une prochaine réunion aura lieu fin novembre.

3.3 Point de situation des dossiers du secteur Diversité des Pratiques

- Réunion très constructive de la commission Interclubs le 30 septembre dernier. La question centrale de cette réunion était la réforme des Interclubs d'ici 2 à 3 ans, avec notamment des propositions de modifications du format de compétition, peut-être sous forme de rondes italiennes avec une période test. La question de la limitation des étrangers a également été évoquée bien qu'il s'agit d'un sujet sensible. La réforme des ICN s'inscrit dans une démarche d'accroître leur visibilité et de développer des partenariats.
- La saison des ICN est lancée, restent à régler quelques problèmes d'ordre administratif pour certains étrangers.
- Les TIJ / TNJ de la saison sont validés. Un problème est survenu avec le Top Elite Jeunes de la ligue Grand Est, organisé sur 2 journées distinctes mais avec les mêmes joueurs. Il s'agit d'un contournement du règlement et le format proposé ne correspond pas au format autorisé ; les points ne sont donc pas comptabilisés. La ligue Grand Est conteste cette décision.

Ceci montre les limites de l'offre compétitive Jeunes qui doit très vite être repensée.

- Journée Promobad : une réflexion est menée sur le fait de définir une date nationale. Il est suggéré de faire un article dans 100% Bad ou dans la Lettre du Dirigeant.
- Bad pour tous : en l'absence de ressources humaines sur ce secteur, les dossiers avancent lentement bien que Patricia Corti fasse tout son possible.
Le document Bad et Quartiers de l'APELS est en cours de finalisation.
Le Dispositif Senior, c'est la priorité de l'année.
Handi : une réunion devrait être organisée par Julien Delmas sur les IFB
Sport Adapté : la réunion aura lieu à l'occasion du Championnat de France Sport Adapté à Aurillac.
Migrants : quelle licence pour eux ?

3.4 Point de situation des dossiers du secteur Territoires Durables – Formation et Emploi

- Le Plan Emploi Club était traditionnellement lancé sur les IFB chaque année, mais la réunion de la commission ne se tiendra que le mardi 24 octobre au soir. Aussi, il a été décidé de différer le lancement de la campagne 2018. Des propositions seront faites au Bureau Fédéral du 9 décembre pour une validation au conseil d'administration du mois de janvier 2018, avec le maintien de l'enveloppe de 300 000 €. Une communication à ce sujet sera faite à destination des territoires. Equipement : cf point sur la Maison du Bad
- Le catalogue des formations est sorti.
- Dialogue de gestion : un travail commun a été mené avec le DTN dans l'écriture des Directives Techniques Nationale.
- Sentez-Vous Sport : le dossier s'essouffle et de moins en moins de clubs s'y intéressent.
- Le Salon des Maires est en cours de préparation.
- Prospectives : le secteur est à l'arrêt faute de ressources humaines sur le dossier et seulement 3 bénévoles dans la commission.
- Développement Durable :
 - Sport Responsable : 40 clubs ont demandé le Label et 6 clubs sont sélectionnés pour les Trophées Sport Responsable.
 - Une formation OMBER aura lieu à Liévin début décembre en collaboration avec la FFTT.
 - Préparation des IFB afin de faire respecter la charte GESI et de caler le colloque organisé à cette occasion.
- Déplacement à Vilnius avec le CNOSF sur le thème de l'avancé des responsabilités des femmes dans le sport européen.

4/ Points soumis au vote du Bureau Fédéral

4.1 Secteur Territoires Durables..... *Stéphane Corvée*

4.1.1 Elargissement des diplômes pour postuler au PEC

Depuis quelques années un cursus STAPS donne, sous conditions, des possibilités d'exercice professionnel proches d'un DEJEPS. Certains clubs envisagent ou ont déjà procédé à un recrutement d'un titulaire de ce diplôme. Il conviendrait donc d'envisager sa prise en compte dans le cadre du PEC. EN effet, il est compliqué de ne pas prendre en compte un cursus professionnel permettant de travailler dans l'encadrement du badminton dans notre dispositif fédéral. De plus, nous conventionnons avec des universités pour la prise en compte de nos cursus fédéraux dans le cadre de parcours STAPS et travaillons avec elles à mieux co-gérer les suppléments aux diplômes, quand elles le délivrent. Il serait donc paradoxal de leur interdire l'accès à ces postes.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, l'élargissement des diplômes à la licence STAPS, option Badminton, pour postuler au Plan Emploi Club.

4.1.2 Recrutement d'un chargé de mission officiels techniques

La formation des OT a été confiée à FormaBad depuis 2013 mais n'a pu se mettre en œuvre de manière effective avant fin 2015 car il fallait tout d'abord structurer FormaBad et les autres composantes de la formation, notamment les techniciens.

Contrairement aux autres domaines de FormaBad (formation des techniciens, des dirigeants, des formateurs et transversales) il n'y a, à ce jour, aucun moyen humain en formateur positionné.

Par ailleurs, FormaBad poursuit l'évolution de son action en acquérant la plateforme SPORTEEF qui permettra de gérer toute l'activité de formation.

Cette évolution ouvre de nouvelles possibilités notamment pour toucher plus facilement les dirigeants et bénévoles mais aussi donner des moyens pédagogiques supplémentaires.

La pertinence de ces orientations et leur côté innovant ont permis d'obtenir 90000€ dans le cadre de l'appel à projet CNDS Horizon 2024. Ce poste faisait partie de cet appel à projet.

Si le poste est centré sur la formation d'OT il reste avant tout envisagé comme en capacité de contribuer au reste des activités de FormaBad.

Chacun s'est exprimé sur le sujet. La directrice administrative rappelle que lors de la dernière séance du bureau, la création d'un CDI à mi-temps sur l'emploi a déjà été actée. Elle suggère que le CDI qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet soit revu en CDD dans un premier temps afin de voir s'il est possible de pérenniser l'emploi par la suite.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Ce point est donc reporté au prochain bureau car il s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires qui en seront le thème principal.

4.1.3 Conventions diverses

Point sur les conventions signées entre la FFBaD et les différentes fédérations. Il est nécessaire de s'interroger sur l'utilité de certaines conventions et sur la valorisation des relations à l'international.

Il existe deux fédérations pour lesquelles les conventions indiquent explicitement que les licenciés n'ont pas obligation de licence à la FFBaD, la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) et la Fédération des Clubs de la Défense (FCD), cette dernière posant certains problèmes à la ligue Ile de France.

Trois questions se posent :

- Resignons-nous avec la FCD ou renégocions-nous ?
- Quid de la double licence avec l'UNSS et la FFH ?
- Faut-il s'engager sur des formations avec les fédérations « concurrentes » : par exemple, une formation Dispositif Senior avec la Fédération Française de Retraite Sportive ?

Chacun s'est exprimé sur ces sujets.

Il est demandé au bureau de se positionner sur la reconduction à l'identique de la convention avec la FCD.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, la non-reconduction à l'identique de la convention avec la Fédération des Clubs de la Défense.

Une négociation sur la licence sera engagée entre les Fédérations ; un premier contact aura lieu lors des YIFB.

Une discussion est engagée au sujet de l'avenant à la convention avec l'UNSS et du reversement de la subvention obtenue par la FFBaD dans le cadre de la Convention d'Objectifs ; une négociation avec l'UNSS devra également être envisagée.

4.2 Secteur Diversité des Pratiques..... *Bach Lien Tran*

4.2.1 Badminton en extérieur avec l'UCPA – Expérimentation

Présentation des 2 notes par la Vice-Présidente du secteur. Les deux sites sont prêts à nous accueillir mais un souci se pose, les essences d'arbres proposées, les charmilles, ne peuvent pas être plantées sur les sites : le premier étant situé dans une zone de biodiversité et le second dans une zone au climat méditerranéen.

Le premier site localisé à Bombannes (33) appartient à l'UCPA et celui de Fréjus est un village de vacances, géré par l'IGESA (Institut de Gestion Sociale des Armées) où la Fédération des Clubs de la Défense pourrait mettre à disposition un animateur. Les relations avec ces deux institutions doivent être réfléchies afin qu'à l'issue de l'expérimentation, la fédération reste maître du développement de cette pratique.

Le Directeur de la Communication souligne qu'il a déjà rencontré l'UCPA et que leur politique n'était pas, à l'époque, de valoriser la pratique du Badminton mais de proposer des activités à leurs vacanciers. Il suggère que soit rédigée une convention préalable à l'expérimentation.

L'idée est émise d'envoyer à nos clubs, par le biais d'un appel à projet, la proposition de mise en place de l'expérimentation du Badminton en extérieur.

Le vote du bureau est reporté à la séance du mois de décembre.

4.3 Secteur Administratif *Jean-Michel Richard*

4.3.1 Groupe de Travail Réforme des statuts : constitution et lettre de cadrage

La volonté de la FFBaD de franchir une étape en organisant les élections sur le mode du scrutin de liste lors de la dernière assemblée générale électorale a démontré que notre Fédération n'avait peut-être pas bien appréhendé toutes les particularités de ce changement.

Devant cette situation un groupe de travail a été constitué pour mener une réflexion et faire des propositions avant la fin de l'olympiade.

Ce groupe de travail est constitué de : Pierre Chatellier, Paul-André Tramier, Laure Moiro, Jean-Michel Richard, Christian Barthel, Thierry Stempf, Elodie Casanova, Jean-François Aninat, Jean-Paul Didier, Sonia Kaced.

Pierre Chatellier prendra contact avec Bruno Bert qui a fait part de son souhait d'intégrer ce Groupe de Travail. L'objectif est de rédiger une note décrivant les propositions relatives aux modes opératoires des élections.

La mission du groupe de travail :

- Les modes opératoires électifs,
- La représentativité des licenciés,
- Les missions des instances dirigeantes impactées par les différents modes de scrutin proposés.

Les conclusions du Groupe de Travail devront être rendues au plus tard pour le conseil d'administration de janvier 2019, pour être présentées à l'assemblée générale d'avril 2019.

Un point d'étape sera remis au bureau chaque fin de semestre. Les réunions de travail seront organisées par Visio-conférence et par échange de mails.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, la constitution du groupe de travail dont la responsabilité est confiée à Pierre Chatellier.

4.4 Secteur Communication / Marketing / Événementiel.....*Magali Godin*

4.4.1 Candidature à l'organisation des Championnats de France 2019

Présentation de la candidature du club de Maromme Deville Mont Saint-Aignan (MDMSA) par la vice-présidente du secteur. Le dossier est de qualité. Ce club a déjà organisé cet événement et la fédération connaît donc déjà la qualité d'organisation.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, la candidature du club MDMSA à l'organisation du Championnat de France 2019.

D'autres candidatures pour des événements de 2019 sont arrivées à la fédération mais la date limite pour candidater étant fixée au 4 novembre, elles seront présentées à l'occasion d'un prochain bureau.

4.4.2 Médecin sur les Championnats de France : modification du cahier des charges

Nos organisateurs rencontrent d'énormes difficultés à trouver des médecins pour satisfaire à l'obligation du cahier des charges d'en mettre un à disposition tout le long du championnat.

Donc, afin de répondre à la réalité du terrain et d'être en conformité avec l'article 2.21 du RGC, la commission propose de remplacer cette obligation de médecin par celle d'un dispositif de secours de type « la Croix Rouge ».

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, la proposition de remplacement de l'obligation de présence d'un médecin par celle d'un dispositif de type « Croix Rouge » pour proposition de vote au conseil d'administration.

4.4.3 Délégué fédéral

Le secteur formation a lancé la formation du délégué fédéral qui s'organisera sur les Yonex IFB 2017, qui souhaite que ce poste soit ouvert à la fois à tous les membres du CA, ainsi qu'aux membres de la commission.

De plus, une précision sera apportée au cahier des charges, sur l'obligation de prévoir dans le nombre de bénévoles : 4 hommes et 4 femmes pour être chaperons lors des contrôles anti dopage.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet. Il ressort des discussions que la population ciblée est trop restreinte. Il est donc proposé d'élargir le panel aux dirigeants de ligue.

Le vote est reporté et une nouvelle proposition sera présentée à l'occasion d'un prochain bureau Fédéral.

4.4.4 Logiciel de compétition sur les Championnats de France

Dans l'attente d'un logiciel compétition FFBaD, pour la saison en cours 2017/2018, afin de maîtriser les budgets et d'offrir une visibilité identique et cohérente sur nos 6 Championnats, la commission Compétitions souhaite faire valider l'obligation d'utiliser le logiciel Badnet jusqu'à la sortie du nouveau logiciel.

La saison dernière, et afin de palier à la non possibilité d'utiliser le logiciel Tournament Planner, Badnet a été utilisé avec succès.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, la proposition d'utiliser exclusivement Badnet sur les Championnats de France.

4.4.5 Orléans Master et accompagnement fédéral

Le tournoi d'Orléans, fortement soutenu par la FFBaD, vient d'accéder au circuit des compétitions mondiales pour le prochain cycle BWF 2018-2021. Il fera partie des 30 événements les plus importants du monde en intégrant le niveau 6 (niveau équivalent d'un Grand Prix actuel).

Il se déroulera sur la semaine 13 de chaque année et aura pour nom «Orléans Masters».

La candidature a été portée par la FFBaD, la BWF ne contractualisant qu'avec ses membres.

C'est ainsi que la fédération signera le contrat concernant cette épreuve.

L'organisateur du tournoi, le club d'Orléans CLTO, se pose la question de la création d'une structure différenciée afin d'assurer la mise en œuvre de l'Orléans Masters.

Concernant la FFBaD la question de son implication reste posée.

Après débat, la commission Evénements Internationaux souhaite une grande implication de la FFBaD afin d'assurer la réussite de ce tournoi. Une aide importante pourra être proposée notamment en matière de conseils techniques, billetterie, audio-visuel mais également concernant la promotion et la communication de l'événement.

Ceci pourra faire l'objet d'une convention entre les parties.

En revanche, cette même commission recommande à la FFBaD de ne pas prendre part à la structure d'organisation.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, la mise en place d'une convention entre la FFBaD et le CLTO.

4.5 Secteur Haut Niveau *Philippe Limouzin*

4.5.1 Attribution d'aides financières aux Joueurs Parabad

Point sur l'appel à projet Parabad et sur la note Parabad : un financement de 90 000 € sur 3 ans nous a été accordé. Aussi, le DTN souhaite pouvoir apporter une aide forte aux athlètes préparant les Jeux de Tokyo en 2020, et plus particulièrement Lucas Mazur, David Toupé et Faustine Noël, tous trois « médaillables ». Il propose donc au bureau de se positionner pour une prise en charge à hauteur de 20 000 € par an, sur les 30 000 € qui nous sont alloués dans le cadre de l'appel à projet pour financer l'entraînement des athlètes Parabad, comme le fait la fédération pour les athlètes valides.

Les 10 000 € restants devant être utilisés, entre autres, à des fins de détection et d'achat de matériel.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, le financement des 3 athlètes Parabad « médaillables » aux JO de Tokyo à hauteur de 20 000 euros.

5/ Points d'information

5.1 Secteur Territoires Durables... *Stéphane Corvée*

5.1.1 Point d'information colloque sport au service de la société

Présentation de la note relative au colloque « sport au service de la société, des initiatives inspirantes ». Ce colloque sera organisé le jeudi 26 octobre, à l'occasion des IFB, à l'hôtel Mercure Paris Boulogne et permettra d'échanger sur la place du sport dans la société française et de découvrir des initiatives concrètes.

5.1.2 Cahier des charges EcoBad

Le label EcoBad a été lancé par la FFBaD en octobre 2015 afin de valoriser les engagements des organisateurs de tournois en matière de développement durable. La gestion de la labellisation est aujourd'hui gérée par la commission DD avec des outils de bureautique.

Afin d'améliorer la présentation du formulaire, d'automatiser la procédure et d'en faire un outil fédéral à part entière, la commission s'est engagée dans l'intégration d'un module EcoBad dans Poona mais cela nécessite, au préalable, la rédaction d'un cahier des charges. Cette démarche est chronophage et demande une parfaite maîtrise du dossier. La personne la plus compétente identifiée pour ce dossier est Laurent Garnier, actuellement salarié de la ligue PACA. Dans le cadre des relations avec les territoires, il est proposé de « sous-traiter » sa « mise à disposition » avec la ligue PACA sur une durée totale de 70 heures, à raison de 2 jours par semaine, sur 5 semaines. Une réflexion devant être menée sur les conventions possibles pour ce type de prestations. Stéphane Corvée souligne que Formabad dispose déjà de ce type de convention.

Le cahier des charges devant être prêt au 1^{er} février 2018.

5.1.3 Maison du Bad : compte-rendu de l'étude de marché

Présentation en visioconférence, par Aude Le Gallou, de l'étude de marché réalisée par la société ISC sur le projet de la Maison du Bad, après un benchmark et la recherche de structures existantes.

Les variables ont été ajustées afin de proposer un budget à l'équilibre.

Les produits d'exploitation ont été déterminés sur la base d'hypothèses de tarifs moyens. Les tarifs moyens ont été déterminés à l'issue d'une étude comparative de la concurrence.

Une participation de la Ville de Paris apparaît nécessaire pour assurer l'équilibre du complexe. Egalement, le montant varie suivant si l'on inclut le siège au sein de la Maison du Bad ou pas. La directrice financière précise que le projet a été monté sur du hors taxes, sachant que la fédération ne récupérera pas la TVA sur le siège s'il est inclus au projet.

Il est à noter aussi qu'aujourd'hui, le CNDS participe à ce type de projets à condition qu'il y soit inclus un équipement sportif majeur et pas uniquement un siège.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Le but de l'étude menée par ISC était de connaître le montant des subventions dont a besoin la FFBaD avant d'aller voir les financeurs. La fédération va solliciter un rendez-vous avec la Mairie de Paris afin d'obtenir quelques précisions, notamment sur le type de bail qui nous sera proposé.

5.2 Secteur Administratif *Jean-Michel Richard*

5.2.1 Clubs et licences

Le secrétaire général porte à la connaissance du bureau fédéral un échange de messages sur le support fédéral entre un licencié d'un club, Hélène Bussolino et un dirigeant de ce

même club. Le problème de fond portant sur la non licenciation à la FFBaD de tous les adhérents dudit club.

Il devient urgent pour la fédération de se positionner sur ce sujet car ce cas n'est pas isolé au sein des clubs de badminton.

Un débat s'engage ensuite concernant une éventuelle augmentation des ressources fédérales au travers du paiement d'un « droit à jouer » par participant à chaque tournoi, ainsi qu'autour du sujet des clubs non affiliés. Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

5.2.2 Fonctionnement du conseil d'administration

Devant l'implication des membres du bureau dans le fonctionnement fédéral et la participation aux travaux de plusieurs commissions, une réflexion a été menée sur l'évolution du nombre des réunions du conseil d'administration et l'établissement du calendrier.

Pour la saison 2017-2018, cinq réunions du conseil d'administration sont inscrites au calendrier. Les statuts n'imposent qu'un minimum de 3 réunions annuelles.

Il est donc proposé de soumettre au vote du conseil d'administration de se réunir 4 fois au cours de la saison, sur le format de 1 journée ½ pour permettre des temps de débat et/ou de formation. Les horaires devant être précisés. Le conseil d'administration de mars restant consacré aux points soumis aux votes de l'assemblée générale.

La répartition pourrait être la suivante :

- Première quinzaine d'Octobre.
- Première quinzaine de Janvier.
- Mi-Mars.
- Première quinzaine de Juin.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

5.2.3 Commission fédérale d'éthique

Le code du sport impose aux fédérations olympiques de créer une commission fédérale d'éthique chargée d'établir une charte d'éthique et de déontologie et de veiller à son application, pour une mise en place en janvier 2018.

Un vote électronique aura lieu courant novembre afin de constituer cette commission et la désignation des membres interviendra au bureau fédéral du mois de décembre.

Les modifications réglementaires correspondantes seront présentées à l'assemblée générale du mois d'avril 2018.

5.3 Secteur Diversité des Pratiques..... *Bach Lien Tran*

5.3.1 Revalorisation du barème des compétitions internationales

Conformément à l'article 1.5 du règlement du classement des joueurs, les compétitions internationales de référence sont prises en compte dans le calcul du classement hebdomadaire par points (CPPH) des joueurs qui y participent et qui le signalent à la FFBaD.

Le nombre de points attribué est alors fonction du grade de la compétition, et du rang atteint dans la compétition, selon une grille de correspondance publiée en annexe 2 du même règlement 3.2.

Récemment, il a été constaté de grandes disparités entre les points attribués à certains joueurs à l'occasion de tournois internationaux et les points obtenus par d'autres joueurs à l'occasion de tournois nationaux.

Ce décalage est de nature à fausser les rangs des meilleurs joueurs français, ceux-ci étant incités à participer à des tournois internationaux.

Il est recommandé de corriger les grades des 8 compétitions internationales suivantes, ayant eu lieu entre août et septembre 2017 :

Universiades d'été : de E à D

White Nights : de F à E

Irish U19, Romanian U19, Slovak Open et Bulgarian Junior : de I à H

Langenfeld U17 : de L à K

5.3.2 Attribution de la 6^{ème} étape du Circuit Elite

Présentation de la candidature du club de St-Jacques de la Lande (44) à l'organisation de la 6^{ème} étape du Circuit Elite FFBaD, les 14 et 15 avril 2018. Ce point a été voté lors du dernier bureau fédéral, il s'agit juste d'une confirmation de la candidature.

Fin de la séance à 17h.